

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ  
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT  
Direction de la circulation  
aérienne militaire

Villacoublay, le 17 MAI 2016  
N° 501519/DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Éric Labourdette  
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le préfet des Côtes d'Armor

- OBJET : demande d'autorisation d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement.
- RÉFÉRENCES :
- a) votre lettre du 25 mars 2016 (Parc éolien de Plémet) ;
  - b) décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement<sup>1</sup> ;
  - c) décret du 30 novembre 2015 portant délégation de signature<sup>2</sup> ;
  - d) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement<sup>3</sup>, modifié.

Monsieur le préfet,

Par courrier de référence a), vous sollicitez mon autorisation pour exploiter un parc éolien, composé de 05 aérogénérateurs d'une hauteur sommitale de 150 mètres, pale haute à la verticale, sur le territoire de la commune de Les Moulins (anciennement Plémet) (22).

Après consultation des différents organismes de la défense concernés, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise son exploitation au titre de l'arrêté de référence d).

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Pour le ministre de la défense et par délégation,  
le général de brigade aérienne Éric Labourdette,  
directeur de la circulation aérienne militaire.

<sup>1</sup> NOR DEVP1401979D

<sup>2</sup> NOR DEFD1526405D

<sup>3</sup> NOR DEVP1119348A

DESTINATAIRE :

- Monsieur le préfet des Côtes d'Armor.  
A l'attention de Mme Florence Hervé  
Direction des relations avec les collectivités territoriales  
Bureau du développement durable  
Place du Général de Gaulle  
BP 2370  
22023 Saint Brieuc Cedex

COPIE EXTERNE :

- Monsieur le délégué militaire départemental des Côtes d'Armor.  
*dmd22.chef.fct@intradef.gouv.fr*

COPIES INTERNES :

- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR\_366\_2016).